

REGLES LOCALES SPECIFIQUES – MATCH PLAY

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

Hors limites (Règle 18.2)

- Trous n°14 et n°17 : Sur la gauche du trou n°14 et la droite du trou n°17, le hors limites est défini par le bord de la route le plus à l'intérieur du terrain. (La route est tout entière hors limites).

Obstructions inamovibles (Règle 16.1)

- Toutes les routes bitumées
- Tous les chemins couverts de gravillons, de copeaux de bois et/ou bordés de traverses artificielles.

Obstructions inamovibles temporaires

- Tous les tripodes et la tour située derrière le green du trou n°13

En cas de gêne provoquée par une obstruction inamovible temporaire concernant la ligne de jeu, appelez un arbitre.

Dropping Zones pour zones à pénalité (Règle 17.1)

- Sur les trous n°2, 11, 13, 15, 16 et 18
- Pour toute balle ayant franchi en dernier la lisière d'une zone à pénalité **JAUNE**, le joueur pourra, en option additionnelle à la Règle 17, dropper une balle avec un coup de pénalité, à moins de deux longueurs de club de la plaque marquée DZ et ce, dans n'importe quelle direction.

PROBLEMES DE REGLES

N° pour appeler un arbitre : 06 29 27 52 72 ou 01 30 43 36 00

Il est conseillé aux joueurs de vérifier le score du match à la fin de chaque trou.

Le résultat final du match doit être transmis à un arbitre et ensuite au bureau du tournoi dès la fin de la partie